Image not found or type unknown

Litige accident non responsable

Par **stupeurettremblements**, le **25/03/2015** à **09:55**

J'ai subi un accident non responsable au mois de janvier: une personne ne s'est pas arrêtée au stop a embouti ma porte arrière tôle très endommagée. après passage de l'expert celui ci juge ma voiture bonne pour la casse: 2800 euros de réparations et estimation de la valeur de ma voiture : 700 euros. je n'ai pas cédé ma voiture à la casse. si je répare ma voiture l'assurance ne m'indemnise qu' environ cinq cents euros sachant que cela englobe le coût des réparations ainsi que les frais du passage de l'expert visualisant les factures de réparations(il a rajouté des réparations non causées par l'accident ex: un capot à repeindre.)Je ne sais plus quoi faire. des textes de loi disent que dans le cas d'un accident non responsable les assurances se doivent d'indemniser les assurés sur la base du rapport de l'expert. j'ai bien sûr besoin de conseils . Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés